

LE REFLET



PÉRIBONKA

PÉRIBONKA

OCTOBRE 2016 ÉDITION SPÉCIALE

CLINIQUE DE VACCINATION

La vaccination antigrippale 2016 se tiendra le mardi 1 novembre 2016 de 9h00 à 11h15. Vous devez appeler à la municipalité au 418-374-2967 #101 pour réserver votre place. Des heures spécifiques vous seront attribuées. La vaccination se tiendra dans les bureaux de la municipalité situés au 312, Édouard-Niquet.

Merci et bonne saison automnale et hivernale !

ATELIER GRATUIT OFFERT PAR LE SERVICE BUDGÉTAIRE

En collaboration avec le club de l'âge d'or, il y aura un atelier gratuit traitant des : **Documents légaux**. L'atelier se tiendra le mercredi 16 novembre à 13h30 à la salle de l'Âge d'or.

De plus, 2 autres ateliers très intéressants se tiendront cet automne. Pour de plus amples information ou pour réserver vos places, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes.

Jeannine Proulx : 374-9929
Céline Tremblay : 374-2152
Nicole Bouchard : 374-2562

Merci de votre participation.

Location de la salle de l'Âge D'Or

La salle de l'âge d'or est disponible pour location à prix modique. Prix spécial pour les membres du club de l'âge d'or. La salle du haut est équipé d'une cuisine complète et le sous-sol est disponible et est équipé de plusieurs jeux.

Pour toutes occasions, période des fêtes, baptême, funérailles ou autres. Pour la période des fêtes, ils restent plusieurs dates intéressantes de disponible.

Pour réservation :

Jeannine Proulx : 347-9929
Céline Tremblay : 374-2152

Merci !

Avis public d'élection

Municipalité

Municipalité de Péribonka

Scrutin du

2016 | 12 | 18
année | mois | jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Municipalité de Péribonka

Municipalité

par Steve Harvey, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Siège # 2

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2016 | 11 | 04 au 2016 | 11 | 18
année | mois | jour année | mois | jour

JOURS :	<u>Lundi</u>	HEURES :	De : <u>08h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h30</u>
	<u>Mardi</u>		De : <u>08h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h30</u>
	<u>Mercredi</u>		De : <u>08h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h30</u>
	<u>Jeudi</u>		De : <u>08h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h30</u>
	<u>Vendredi</u>		De : <u>08h30</u>	à : <u>12h00</u>	De : <u>13h00</u>	à : <u>16h30</u>

À NOTER – Le vendredi 2016 | 11 | 18 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.
année | mois | jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2016 | 12 | 18 de 10 h à 20 h
année | mois | jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

2016 | 12 | 11 de 12 h à 20 h
année | mois | jour

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Ginette Tremblay

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) :

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
<u>Steve Harvey</u>	<u>Ginette Tremblay</u>
Adresse	Adresse
<u>724, Édouard-Niquet</u>	<u>223, 5^e Avenue</u>
<u>418 637 0165</u> Ind. rég. Numéro de téléphone	<u>418 618 4318</u> Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à Municipalité de Péribonka, le 2016 | 10 | 17
Municipalité année | mois | jour

Steve Harvey

Président d'élection

Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

Municipalité de Péribonka

Scrutin du

2016 12 18

année mois jour

Je, Steve Harvey, certifie, sous mon serment d'office, que
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

l'Avis public d'élection a été publié à la date et de la façon suivante :
Nom de l'avis

❖ **Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :**

affichage au bureau de la municipalité le
année mois jour

et

insertion dans le journal _____ le
Nom du journal année mois jour

❖ **Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :**

affichage le aux deux endroits prévus :
année mois jour

1. Bureau de la municipalité de Péribonka
Endroit

2. Journal Le Reflet
Endroit

Signature

Donné à Municipalité de Péribonka, le
Municipalité année mois jour

Steve Harvey
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

Municipalité de Péribonka

Scrutin du

2016 12 18
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Steve Harvey, président d'élection :



aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2016 12 18 *
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2016 11 04 **
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2016 11 04 **
année mois jour

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2016 12 06 ***
année mois jour



aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2016 12 18 *
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2016 11 04 **
année mois jour

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2016 11 04 **
année mois jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2016 11 04 **
année mois jour

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2016 12 06 ***
année mois jour

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard le**

2016 12 06 ***
année mois jour

sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.



Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Steve Harvey

Prénom et nom

312, Édouard-Niquet, Péribonka (Qc)

Adresse

418 374-2967

Ind. rég. Numéro de téléphone

G0W 2G0

Code postal

Signature

Donné à Steve Harvey Municipalité de Péribonka

Municipalité

Président d'élection

2016 10 17
année mois jour

* Le jour du scrutin.

** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

Municipalité de Péribonka

Scrutin du

2016 12 18

année mois jour

Je, Steve Harvey, certifie, sous mon serment d'office, que
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

Avis public aux propriétaires d'un immeuble, aux occupants (SM-9) a été publié à la date et de la façon suivante :
Nom de l'avis

❖ **Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :**

affichage au bureau de la municipalité le
année mois jour

et

insertion dans le journal _____ le
Nom du journal année mois jour

❖ **Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :**

affichage le aux deux endroits prévus :
année mois jour

1. Bureau de la municipalité de Péribonka

Endroit

2. Journal Le Reflet


Endroit

Signature

Donné à Municipalité de Péribonka, le
Municipalité

2016 10 17

année mois jour


Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

Faites connaître votre point de vue!

1) Du 26 septembre au 21 octobre prochain, répondez au sondage en ligne à parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO. Vous pourrez aussi obtenir la version papier du questionnaire en téléphonant au 613-995-9469 ou en écrivant à : Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, 131, rue Queen, 6^e étage, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6.

2) Prenez part à l'une des assemblées de consultation publique qui se tiendront dans l'ensemble du pays. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à :

www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=0&Ses=0&DocId=8391013%20&Language=F (Remarque : Les villes de l'Ouest et du Nord où le comité s'arrêtera ne sont pas encore confirmées. Elles le seront sous peu.)

Au cours des semaines à venir, consultez le site Web suivant sttp.ca/fr/ExamenDePostesCanada. Vous y trouverez des renseignements sur les consultations publiques.

Quoi dire?

Assurez-vous de transmettre votre point de vue au comité parlementaire. Vous voudrez peut-être lui faire part des préoccupations suivantes :

- Recevoir de nouveau votre courrier à domicile
- Conserver votre bureau de poste public
- Rendre le service postal public plus écologique
- Ajouter des services destinés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite
- Avoir accès à une banque postale assurant la prestation de services financiers à l'ensemble de la population

Liste des villes où le comité parlementaire tiendra des consultations publiques :

Corner Brook et St. John's (Terre-Neuve)
Sydney et Halifax (Nouvelle-Écosse)
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Bathurst (Nouveau-Brunswick)
Lévis, Québec, Blainville et Montréal (Québec)
Toronto, Kitchener, Windsor, Dryden et Première Nation de Sandy Lake (Ontario)
L'arrêt du comité dans les villes suivantes n'a pas encore été confirmé :
Surrey (Colombie-Britannique)
Edmonton et Calgary (Alberta)
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
Regina et Moose Jaw (Saskatchewan)
Winnipeg (Manitoba)

Faites-nous également part de votre opinion à commentaires@cupw-sttp.org ou en écrivant à Mike Palecek, président national, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3.

Nombre d'heures pour être admissible à l'assurance-emploi

Pour la période du : **9 octobre au 5 novembre 2016**

Nom de la région économique	Taux de chômage (%)	Nombre requis d'heures assurables pour avoir droit aux prestations régulières	Nombres minimums de semaines de prestations régulières payables	Nombre maximum de semaines de prestations régulières payables
Bas-Saint-Laurent Côte-Nord (Lac-St-Jean)	9	595	18	42
Chicoutimi-Jonquière	6.7	665	15	38

Le Mouvement Action Chômage Lac-Saint-Jean, qu'est-ce que c'est?

C'est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour **mission** d'assurer la défense des droits individuels et collectifs des prestataires de l'assurance-chômage de la région du Lac-Saint-Jean.

Pour ce faire, le MAC :

- Accompagne le prestataire dans sa démarche avec les différentes instances gouvernementales;
- Informe les prestataires de ses droits et de ses obligations;
- Sensibilise la population sur les impacts de la loi sur les prestataires et les enjeux de la loi sur l'assurance-emploi;
- Agit comme mobilisateur dans le milieu en tant qu'organisme ressource en matière d'assurance-emploi.

Bistr'eau Pub Péribonka

La municipalité de Péribonka est heureuse de vous offrir le service de restauration sur réservation pour des groupes de 15 personnes et plus tout au long de la saison hivernale. Pour des rencontres familiales, un anniversaire particulier ou simplement un rassemblement entre amis, collègues ou famille, faites confiance à notre équipe!

Surveillez notre calendrier d'événements à venir qui sera affiché chaque mois dans le reflet.

Réservation:
418-374-2720